

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° AS75

présenté par  
M. Vercamer, M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

-----  
**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« La région définit »

Insérer les mots :

«, en lien avec les entreprises de son territoire, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement précise que l'organisation, par les régions, des actions d'information sur les métiers et les formations s'effectue en lien avec les entreprises présente sur leur territoire.